



Cadre à remplir par l'habitant : Justificatif de domicile de moins de 3 mois à joindre au bon de commande

NOM : Prénom :
 Adresse :
 Code Postal : COMMUNE :
 Téléphone : Mail :@.....

- Type de producteur :
- Habitant (bacs individuels)
 Nombre de personnes au foyer :
 - Habitant (bacs collectifs : copropriétés, immeubles, points de regroupement...)
 Nombre de logements :
 - Administration (Mairie, école, stade, crèche, salle des fêtes...)
 - Commerce / Entreprises (dotation limitée à 2 bacs ordures ménagères 4 roues, pas de limite de quantité pour les emballages-papiers et le verre dans la mesure où les consignes de tri sont respectées)

Bac ordures ménagères (couvercle noir)	Bac emballages-papiers (couvercle jaune)	Bac Verre (couvercle vert)
<input type="checkbox"/> Nouveau bac <input type="checkbox"/> Changement de volume <input type="checkbox"/> Vol <i>(Déclaration sur l'honneur en pj)</i> <input type="checkbox"/> Casse (transmettre photos) Préciser <input type="checkbox"/> Cuve <input type="checkbox"/> Couvercle <input type="checkbox"/> Roues	<input type="checkbox"/> Nouveau bac <input type="checkbox"/> Changement de volume <input type="checkbox"/> Vol <i>(Déclaration sur l'honneur en pj)</i> <input type="checkbox"/> Casse (transmettre photos) Préciser <input type="checkbox"/> Cuve <input type="checkbox"/> Couvercle <input type="checkbox"/> Roues	<input type="checkbox"/> Nouveau bac <input type="checkbox"/> Changement de volume <input type="checkbox"/> Vol <i>(Déclaration sur l'honneur en pj)</i> <input type="checkbox"/> Casse (transmettre photos) Préciser <input type="checkbox"/> Cuve <input type="checkbox"/> Couvercle <input type="checkbox"/> Roues

Les bacs fournis par le SMIRTOM du Vexin sont attribués à une adresse et doivent rester en place en cas de changement de propriétaire, de locataire, de gérant...

Je suis informé que la qualité du tri de mes bacs sélectifs peut être contrôlée par les ambassadeurs de tri du SMIRTOM du Vexin ainsi que les équipages de collecte.

Je m'engage à :

- ✓ Réserver l'utilisation des poubelles fournies par le SMIRTOM du Vexin à la collecte des déchets ménagers et assimilés
- ✓ Suivre les consignes de tri en place sur le territoire du SMIRTOM du Vexin
- ✓ Répondre à toutes les questions qui pourront m'être posées concernant le tri de mes déchets (notamment lors des actions en porte à porte des ambassadeurs de tri du SMIRTOM du Vexin)

Fait à, Signature
 le

Cadre à remplir par la Mairie : Commande de bacs réceptionnée en Mairie le :

Bon de commande à transmettre au SMIRTOM du Vexin par mail à l'adresse : smirtom@smirtomduvexin.net



Étape 1 : Je commande

Je remplis mon formulaire et je le dépose à la mairie de mon domicile

Je n'oublie pas de joindre un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Étape 2 : La mairie transmet mon formulaire

La mairie transmet mon formulaire au SMIRTOM du Vexin par mail :

smirtom@smirtomduvexin.net

Attention : seules les commandes transmises via les mairies seront prises en compte

Étape 3 : Le SMIRTOM du Vexin livre mon/mes bac(s) en mairie

Mon/mes bac(s) seront livrés en mairie

Si j'ai renseigné un numéro de téléphone et une adresse mail, je serai informé par la mairie de leur mise à disposition

Un doute ? Une question sur les modalités de collecte des déchets ?
Contactez les ambassadeurs du tri du SMIRTOM du Vexin au 01 34 66 18 40

À chaque bac ses déchets

Retrouvez le calendrier de collecte sur le site internet du SMIRTOM du Vexin

www.smirtomduvexin.net

Bac à couvercle jaune pour les emballages-papiers

**Nouveau : depuis le 1^{er} janvier 2023
Tous les emballages se trient**



Pots, barquettes et films en plastique

Polystyrène

Collecte toutes les 2 semaines

Pas de sac :
emballages à mettre en vrac
dans le bac, sans les imbriquer



Bouteilles et flacons en plastique



Cartonnettes



Boîtes de conserve, aérosols et capsules en métal



Briques alimentaires



Papiers, Prospectus
Journaux-magazines

Bac à couvercle vert pour le verre



Bouteilles et pots en verre, sans leurs couvercles



Collecte toutes les 4 semaines

Des bornes d'apport volontaire sont également disponibles sur le territoire

Les végétaux, les encombrants, le bois, la ferraille, les grands cartons, les gravats, les Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE) doivent être déposés en déchèteries

Bac à couvercle noir pour les ordures ménagères

Ce sont les déchets qui :
Ne se recyclent pas
Ne se compostent pas
Ne se donnent pas
Ne sont pas des encombrants
Ne sont pas dangereux

Collecte toutes les semaines

Pour réduire vos déchets, pensez au composteur !



Restez informé des actualités du SMIRTOM du Vexin en vous abonnant à notre newsletter www.smirtomduvexin.net et à l'application d'alertes sur smartphone ILLIWAP

